

Politiques, dispositions et mécanismes de promotion du bois énergie en Languedoc-Roussillon

par Robin CORDIER

Dans cet article, sont décrits les différents dispositifs mis en place en région Languedoc-Roussillon pour aider au développement du bois énergie. Les principaux résultats et des exemples de réalisations illustrent l'avancement des politiques développées.

Cadre général des interventions spécifiques bois énergie

En Languedoc-Roussillon, les interventions spécifiques au soutien du développement de l'usage du bois énergie ont lieu dans le cadre des dispositifs régionaux, nationaux et européens suivants :

- les programmes européens FEDER et FEADER et leurs documents d'application ;
- le Contrat de Projet Etat – ADEME – Région Languedoc-Roussillon, et sa convention annuelle d'application, Prométhée ;
- le Contrat « Agir pour la forêt et la filière bois en Languedoc-Roussillon » mis en place par la Région Languedoc-Roussillon et l'Etat, qui comprend un volet en faveur du bois énergie.

En complément, chaque Département a défini des aides spécifiques dans le cadre de conventions avec la Région ou d'une délibération particulière.

Ces multiples dispositifs constituent un ensemble d'aides dont les modalités sont modulées suivant les maîtres d'ouvrage ou la nature des investissements.

Principaux dispositifs de financements

Soutien à l'installation des systèmes de chauffage automatique à bois

En Région Languedoc-Roussillon, les aides financières à l'installation de systèmes de production de chaleur à partir de bois-énergie prennent en compte les installations dites automatiques, c'est-à-dire les chaufferies fonctionnant à partir de granulés de bois ou de bois déchiqueté (plaquettes, broyat, copeaux et sciures). Sont donc exclus les poêles et inserts fonctionnant à partir de ces combustibles, ainsi que les systèmes fonctionnant à partir de bois-bûche. Par ailleurs, et contrairement à d'autres régions, seules

les installations de nature collective (plus de deux bâtiments desservis en chaleur) ou industrielle sont aidées ; les chaufferies à bois dans l'habitat individuel se retrouvent hors-dispositif, mais bénéficient du crédit d'impôt pour les dépenses d'équipement d'énergie renouvelable.

Les lignes directrices des aides d'Etat pour la protection de l'Environnement indiquent un taux de financement maximal de 60 à

80 % du surcoût d'investissement (surcoût de la solution bois par rapport à une solution de référence), déduction faite des cinq premières années d'économies de coût d'exploitation de la solution bois, par rapport à la solution de référence.

Les niveaux d'aides accordés diffèrent donc selon la nature de l'investissement et le type de maître d'ouvrage. Les paragraphes suivants passent en revue de façon non exhaustive, pour chaque type de projet, les niveaux d'intervention possibles par les financeurs. Les plafonds de subventions mentionnés ci-dessous sont ceux fixés par le Programme Prométhée. Toutefois, les financeurs vérifient également les plafonds des lignes directrices des aides d'Etat à l'environnement ; le plus faible des deux plafonds définit alors l'aide globale.

Etudes de faisabilité concernant le chauffage automatique à bois collectif ou industriel : l'ADEME et la Région Languedoc-Roussillon peuvent financer jusqu'à 70 % des dépenses éligibles, qui pourront être complétés à la hauteur de 10 % supplémentaires, selon la nature et la taille du porteur de projet par les Départements.

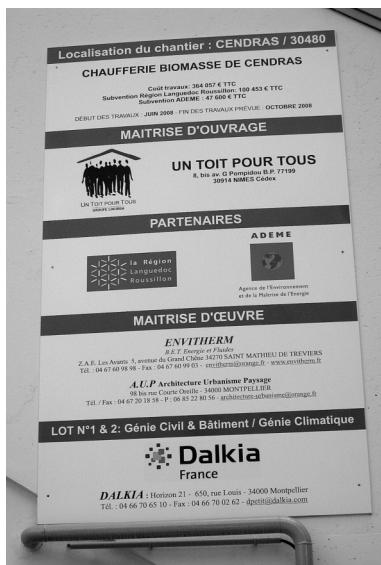
Chaufferies automatiques à bois collectives ou industrielles : Les subventions de l'ADEME, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Europe (FEDER) sont fixées sur la base du « surcoût éligible » de l'investissement. Ces subventions peuvent atteindre jusqu'à 50 % des dépenses éligibles pour les chaufferies collectives (maître d'ouvrage privé ou public). Les Départements pourront eux-aussi intervenir en complément, à des niveaux de financement variant entre 10 et 20 % de la base éligible ; cette aide étant de plus plafonnée.

Chaufferies automatiques à bois dans le logement social : pour ces chaufferies, le dispositif régional « appel à projets logement social » entre en jeu pour répondre à une problématique particulière dans laquelle le bailleur social réalise les investissements mais n'augmente pas les loyers dans la majorité des cas ; le locataire bénéficie alors de la baisse des charges, mais pour le bailleur social, le temps de retour sur investissement est infini. Aussi, ces projets bénéficient alors de subventions pouvant monter jusqu'à 80 % du coût éligible. Les Départements peuvent eux-aussi intervenir selon les projets.

Photo 1 :

La chaufferie biomasse de Cendras dans le Gard alimente le réseau de chaleur des HLM. A gauche, le bâtiment abritant la chaudière, à droite, les bâtiments HLM.

Photo DA



Soutien au développement des filières d'approvisionnement en bois énergie

Afin de promouvoir l'équipement des filières d'approvisionnement en bois-énergie, c'est-à-dire les plateformes de séchage et stockage, les broyeurs, les moyens de livraison, les usines de granulation, etc., des aides financières sont apportées au cas par cas par l'ADEME, l'Europe (FEADER, FEDER), l'Etat, la Région, les Départements. Ces aides sont comprises entre 15 et 40 % dans la plupart des cas.

Dispositifs de promotion du bois énergie

La promotion du bois énergie est réalisée par des missions d'animation départementales, dont le réseau est animé par la Direction régionale de l'ADEME et par la Région Languedoc-Roussillon :

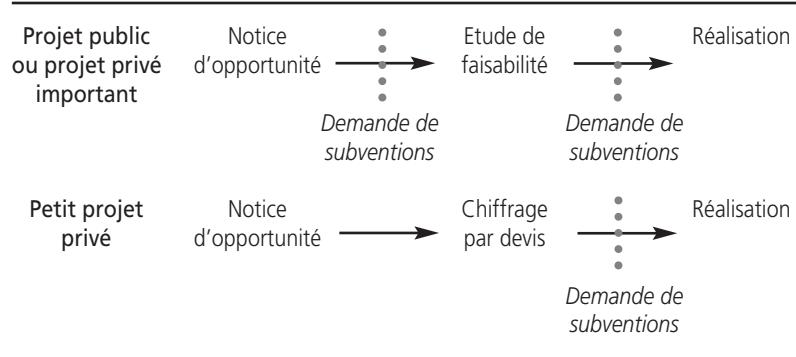
- Aude : Département de l'Aude,
- Gard et Lozère : Mission de promotion du bois-énergie (CCI de la Lozère en partenariat avec les CCI de Nîmes et d'Alès Cévennes),
- Hérault : Association des Communes forestières du Département de l'Hérault (COFOR 34),
- Pyrénées-Orientales : Association Bois Energie 66.

Ces animations sont menées avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon, de l'Europe au titre du FEDER, de l'ADEME, de l'Etat et des Départements respectifs.

Pour répondre à l'objectif de promotion de l'utilisation du chauffage automatique à bois, ces missions agissent à trois niveaux d'intervention (les exemples cités à chaque niveau sont ceux de la Mission de promotion du bois énergie en Lozère et dans le Gard) :

- communication, sensibilisation, intervention : réunions d'information, visites et démonstrations de chaufferies automatiques à bois ; édition de documents d'information ; organisation et participation aux salons et colloques d'échelle locale à interrégionale ; formations de chauffagistes, de bureaux d'étude, etc. ;

- information personnalisée des porteurs de projets : à travers un dispositif d'accompa-



gnement, les porteurs de projets se voient offrir des informations et un aiguillage pour leur projet, la réalisation d'une notice d'opportunité, une aide au dépôt du dossier de demande de subventions, ainsi que des conseils au cas par cas (Cf. Fig. 1) ;

– soutien à l'émergence et au renforcement des filières d'approvisionnement en combustibles adaptés au chauffage automatique à bois : réunions d'information, visites et démonstrations spécifiques à l'approvisionnement ; éditions de documents d'informations spécifiques (Annuaire des fournisseurs, Aide-mémoire de l'approvisionneur, etc.) ; conseils individuels auprès des fournisseurs de combustibles bois actuels et potentiels, accompagnement de leurs projets de développement (conseils, aide au dépôt de dossiers de demandes de subventions) ; analyses indicatives de la qualité de combustibles ; formations à la gestion de la qualité du produit et du service lié à la fourniture de bois énergie.

Fig. 1 :
Déroulement des projets de chaufferie en Lozère et dans le Gard

Photo 2 :
Le broyeur de l'entreprise BECL à Alès (Gard)
Photo DA



Tab. I :

Crédits engagés (en euros) et nombre de réalisations subventionnées par la Région Languedoc-Roussillon (hors FEDER) pour le développement du bois énergie entre 2005 et 2009

Source : Région Languedoc-Roussillon

		2005	2006	2007	2008	1 ^{er} sem. 2009	Total
Crédits engagés	Aide à la décision	26 066	62 173	55 189	17923	44 304	205 655
	Aide à l'investissement	589 061	3 088 203	2 993 753	2 184 014	1 103 545	9 958 575
	Aide à l'animation	52 500	88 630	86 197	54 385	61 083	342 795
	Total	667 627	3 239 006	3 135 139	2 256 322	1 208 931	10 507 025
Nombre de réalisations subventionnées	Aide à la décision	6	24	8	12	18	68
	Aide à l'investissement	13	30	42	37	41	163
	Aide à l'animation	2	4	4	3	3	16
	Total	21	58	54	52	62	247

Principaux résultats en région Languedoc-Roussillon

Afin de cerner les résultats obtenus, le tableau I (ci-dessus) dresse l'évolution des crédits engagés et du nombre de réalisations subventionnées par la Région Languedoc-Roussillon. Comme précisé précédemment, ces réalisations sont également financées par l'Europe au titre du FEDER, l'ADEME et les Départements.

L'aide à l'investissement a ainsi généré l'installation de 40 MW de chaufferies bois entre 2005 et 2009, correspondant à :

- la moitié de la puissance totale en fonctionnement dans la région ;
- la valorisation de plus de 30 000 tonnes de combustible bois par an ;
- la production de 100 GWh/an d'énergie renouvelable en substitution de près de 9 000 tep (tonnes équivalent pétrole) d'énergie fossile ;
- l'émission de 22 000 tonnes équivalent CO₂ de gaz à effet de serre évitée.

Robin CORDIER,
Chargé de développement des filières
d'approvisionnement en bois-énergie de la
Mission Bois-Energie
Gard et Lozère,
portée par la Chambre de commerce et d'industrie de la Lozère, en partenariat avec ses homologues de Nîmes et d'Alès Cévennes, et avec le soutien de l'Europe au titre du FEDER, de la Région Languedoc-Roussillon, de l'ADEME, et des Départements de la Lozère et du Gard
Mél : r.cordier@lozere.cci.fr

Exemples de réalisations en Languedoc-Roussillon

Ecole Hôtelière de l'association ALEFPA, Vernet-les-Bains (66)

L'école hôtelière a installé une chaudière automatique à bois d'une puissance de 300 kW, dont l'approvisionnement en plaquette forestière est réalisé depuis la plate-forme de Vinca. Pour un coût total de l'opération fixé à 545 496 euros TTC, le taux de subvention de 70 % (381 847 euros) a permis de réduire à six ans un temps de retour sur investissement brut initial de trente et un ans.

Office public de l'habitat du Pays Grand'Combien (30)

Cet office public a équipé son réseau de chaleur existant (8 bâtiments, 290 logements) d'une chaufferie bois de 1200 kW (avec une chaufferie d'appoint au gaz naturel de 1200 kW) en remplacement d'une chaufferie à charbon. Les aides de la Région Languedoc-Roussillon, dans le cadre de l'appel à projets régional « logement social », complétées par les aides du Département du Gard, ont permis de résoudre la problématique générée par le fait que le bénéfice de la réduction des coûts de chauffage reviennent aux locataires, alors que les investissements sont supportés par le bailleur social.

Hôpital d'Alès (30)

Montage novateur sous la forme d'un partenariat public-privé, la chaudière bois de 1600 kW alimente le nouvel hôpital HQE ainsi que les bâtiments existants grâce à un réseau de chaleur enterré de 800 mètres et ses huit sous-stations. Ce projet a bénéficié de subventions à hauteur de 506 000 euros sur une dépense éligible de 932 005 euros.

Exemples concernant les filières d'approvisionnement

L'entreprise Bois-Energie-Cévennes-Languedoc, basée à Alès (30), a bénéficié de subventions de la part de L'ADEME et du Département du Gard, pour l'achat de leur broyeur. Autre projet, la construction du bâtiment de stockage de la SCI Chon Redon, localisée à Aumont-Aubrac (48), a été aidée par le FEDER et le Département de la Lozère.

R.C.